



LE JOURNAL DE THURY

Bulletin communal de Thury en Valois



*Joyeuses Fêtes de Noël
Bonne Année 2026*

N°11 : Décembre 2025

LE MOT DU MAIRE



Chers Thurysiennes et Thurysiens,

L'année 2025 s'achève et a ressemblé à 2024 avec ces conflits politiques et mondiaux, espérons que cela cesse afin que nous puissions vivre plus sereinement.

Notre commune a été marquée par l'incendie partiel de notre salle des Fêtes, dans la nuit du 07 octobre. Nous mettons tout en œuvre pour que les travaux de rénovation commencent au plus vite.

Notre employé communal, Kevin, n'a pas souhaité renouveler son contrat avec la commune, pour des raisons personnelles. Il a terminé son contrat le 31 octobre 2025 et nous sommes de nouveau à la recherche d'un agent des services techniques.

Cette année, lors de la cérémonie commémorative du 11 novembre, le discours du Ministère des Armées a été lu par de très jeunes élèves, un grand merci à eux et toutes nos félicitations pour cet exercice pas toujours facile !

Je tiens, une nouvelle fois, à remercier les bénévoles, le conseil municipal et les décorateurs qui contribuent tous à leur façon, à l'amélioration de notre qualité de vie et au bien-être de notre village.

Pour cette nouvelle année, prenez bien soin de vous et de vos proches. Le conseil Municipal et moi-même vous souhaitons à toutes et tous de bonnes fêtes de Noël et une très belle année 2026.

Jérôme MARGOTTET
Maire de Thury en Valois



DE NOUS A VOUS

LES PERMANENCES

Les permanences du secrétariat de la mairie se font les :

**MARDI DE 16 H 30 à 18 H 30
VENDREDI DE 16 H 30 à 18 H 00**

Ces permanences sont là pour vous procurer des actes d'état civil, des dossiers de travaux, les inscriptions sur la liste électorale, le recensement militaire, pour la location de la salle des fêtes et divers renseignements...

En contactant la secrétaire, vous pouvez également prendre rendez-vous avec le Maire et/ou les Adjointes.

Les permanences de la mairie ne seront pas assurées :

Vendredi 26 décembre 2025

Mardi 30 décembre 2025

Vendredi 02 janvier 2026

**Attention, exceptionnellement, la permanence du
Mardi 23 décembre 2025
sera ouverte de 16 H 30 à 18 H 00**

En cas d'urgence, vous trouverez toujours un membre de la municipalité disponible pour vous recevoir :

Jérôme MARGOTTET, Maire : 06.63.85.80.56

Thérèse LE GOUËDEC, Adjointe : 06.42.40.15.31

Jocelyne GOULAS, Adjointe : 06.31.57.78.48



AGENCE POSTALE COMMUNALE

HORAIRE D'OUVERTURE :

**Du LUNDI au VENDREDI
(sauf le mercredi)**

de 9 H 00 à 11 H 30

**MARDI de 16 H 30 à 18 H 30
VENDREDI de 16 H 30 à 18 H 00**

Vous pouvez effectuer les opérations suivantes :

- Envoyer - retirer vos lettres recommandées, colis, lettres suivies...
- Acheter des emballages pour vos colis
- Acheter des timbres, des enveloppes « prêt à poster », de réexpédition...
- Retrait ou versement, si vous avez un compte à la Poste
- Possibilité de commander des collections de timbres ou de pièces

L'Agence Postale Communale (APC) sera fermée du **Jeudi 26 décembre 2025 au Vendredi 02 janvier 2026**. Vos colis et lettres en instance seront déposés à La Poste de Mareuil sur Ourcq. **RÉOUVERTURE LE LUNDI 05 JANVIER 2026 À 9 H.**



SALLE DES FETES

Nouveau tarif de location, à compter du 1er janvier 2026 :

❖ Habitants de la commune :

- 300 €

❖ Extérieurs à la commune :

- 400 €



Location de la vaisselle : 0.70 € / pers.

Documents à fournir pour établir le contrat de location :

- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Le moyen de paiement mis en place avec la trésorerie, PayFip, permet de payer directement en ligne 24 H / 24 avec des identifiants de connexion transmis par la trésorerie.

Paiement par chèque ou espèce possibles auprès du Service de Gestion Comptable de la trésorerie de SENLIS.

AGENCE NATIONALE DES TITRES SÉCURISÉS

L'ANTS, un établissement public

L'ANTS ou Agence Nationale des Titres Sécurisés a été créée par décret en février 2007. Il s'agit d'un établissement public placé **sous la tutelle administrative du ministère de l'intérieur**.

Où se trouve l'ANTS ?

L'agence nationale des titres sécurisés a son siège à Charleville-Mézières, ANTS - service de gestion TSA 40003 08101 CHARLEVILLES-MÉZIÈRES. L'agence dispose également d'une antenne à Levallois-Perret, dans les Hauts-de-Seine en région parisienne.



Attention : l'ANTS ne reçoit pas de public. Pour obtenir des informations sur une démarche en cours, vous pouvez vous rendre dans votre espace personnel ou joindre un agent par téléphone au 3400 (coût d'un appel local), afin d'obtenir de l'aide.



France Titres ANTS pour obtenir un titre sécurisé

L'ANTS est en charge de la gestion des demandes, de la production et de l'acheminement des titres sécurisé, des titres régaliens, et en particulier :

- ✓ **des cartes grises**, des documents portant le nom officiel de certificats d'immatriculation depuis qu'elles sont délivrées au format européen,
- ✓ **des permis de conduire**,
- ✓ **des cartes nationales d'identité** ou CNI,
- ✓ **des passeports**,
- ✓ **des titres de séjour**.



À savoir : l'agence publique ne se charge pas elle-même de l'impression des cartes grises, permis de conduire...mais elle transmet l'ordre d'impression au service de l'imprimerie nationale.

Les étapes de la procédure ANTS

Les étapes de la procédure ANTS sont les suivantes :

- ✓ **se connecter** via son compte ANTS (identifiant et mot de passe) ou via le site d'authentification numérique France Connect,
- ✓ télécharger **les justificatifs**,
- ✓ régler le coût de la démarche par **carte bancaire**,
- ✓ **réceptionner le titre sécurisé**, celui-ci étant obligatoirement transmis au domicile du propriétaire.

JE POSSÈDE DÉJÀ UN COMPTE, JE M'IDENTIFIÉ

Avec mon identifiant ANTS

* : Champs obligatoires

Identifiant *

Mot de passe *

[Mot de passe oublié ?](#)



[ME CONNECTER](#)

ou

Connectez-vous grâce à votre identité FranceConnect !

 [S'identifier avec FranceConnect](#)

[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

Le site de l'agence nationale des titres sécurisés est un site permettant d'effectuer des démarches en ligne, tandis que **FranceConnect est un site de connexion commun à plusieurs administrations**. Pour utiliser FranceConnect, il convient d'utiliser son compte existant sur le site de la sécurité sociale, par exemple, Ameli ou MSA (la sécurité sociale des agriculteurs).

FranceConnect est la solution proposée par l'Etat pour sécuriser et simplifier la connexion sur vos services en ligne.



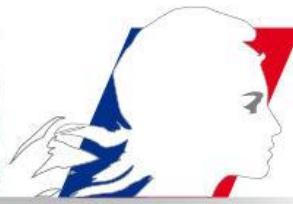
Connexion en cours sur les sites de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés

Choisissez un compte pour vous connecter :



RAPPEL :
LA MAIRIE PEUT VOUS AIDER POUR VOS DÉMARCHES EN LIGNE,
TOUJOURS GRATUITEMENT, SI VOUS LE SOUHAITEZ.

PASSEPORT
CARTE D'IDENTITÉ
IMMATRICULATION
PERMIS DE CONDUIRE



MES DÉMARCHES *à portée de clic !*

RÈGLES DE BON VOISINAGE

HORAIRES DE BRICOLAGE - JARDINAGE

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- De 8 H 00 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 19 H 30 du lundi au vendredi
- De 8 H 30 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 18 H 00 le samedi
- De 10 H 00 à 12 H 00 le dimanche et jours fériés



BRUITS
de voisinage

Tous responsables
Tous concernés

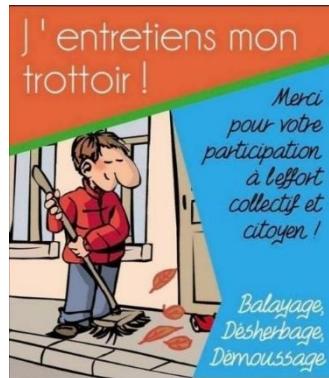
Ces horaires permettent à certains de travailler et à d'autres de profiter de la tranquillité de leur jardin, merci de bien les respecter.

En journée, certains bruits peuvent causer un trouble anormal de voisinage dès lors qu'ils sont répétitifs, intensifs ou encore qu'ils durent dans le temps.

HAIES – TROTTOIRS – CANIVEAUX

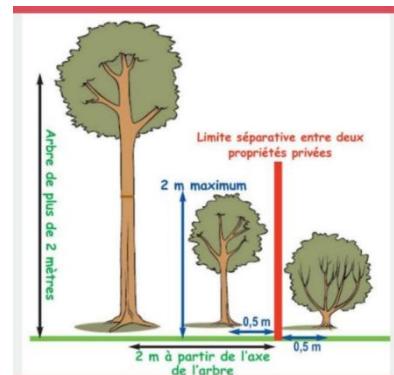
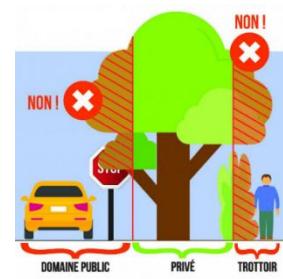
Il appartient à chaque résident de la commune (qu'il soit propriétaire ou locataire) de contenir tout débordement d'arbres ou d'arbustes sur la chaussée qui pourrait gêner le passage sur les trottoirs.

La hauteur des haies ne doit pas dépasser 2 mètres.



"Chaque habitant doit maintenir son trottoir, son fossé, et/ou caniveau en bon état de propreté, sur toute la longueur de son habitation"

Merci à chaque habitant de la commune de participer à l'effort collectif d'entretien en maintenant sa partie de trottoir et caniveau en bon état de propreté, sur toute la largeur, au droit de sa façade et en limite de propriété.



ABOIEMENTS DES CHIENS ET AUTRES DÉSAGRÉMENTS

Merci de ne pas laisser vos chiens aboyer tout au long de la journée, c'est une nuisance sonore pour votre voisinage.

Les propriétaires de chien doivent également veiller à ramasser les "cadeaux" que peuvent laisser leur compagnon à 4 pattes sur les trottoirs, les espaces verts de la commune ou devant les portes des maisons.



STATIONNEMENT GÉNANT



De trop nombreux véhicules sont stationnés sur la totalité des trottoirs de la commune obligeant les piétons à marcher sur la route, ce qui entraîne un problème de sécurité tant pour les enfants que pour les adultes.

Il est rappelé que **le trottoir doit être suffisamment libre pour permettre le passage des piétons avec poussettes.**

Rappel : Les parents d'élèves qui viennent chercher leurs enfants en voiture doivent respecter la tranquillité des riverains et ne pas stationner, même quelques minutes, devant leur sortie de propriété.



BRÛLAGE DES DECHETS

Le brûlage des déchets verts produits par les ménages (tontes de pelouses, branchages issus de la taille des arbres et arbustes, feuilles, etc.) est interdit par les règlements sanitaires départementaux. En cas de non-respect de cette interdiction, une amende pouvant s'élever jusqu'à 750 € peut être imposée.

Information utile : De plus, le voisinage peut porter plainte pour nuisances olfactives, ce qui peut engendrer une amende supplémentaire (450 €)

Nous recevons en mairie de nombreuses plaintes d'administrés en raison du non-respect des horaires de bricolage, surtout le dimanche et les jours fériés, mais également durant la pause méridienne.

Nous tenons à vous préciser que si les nuisances persistent, bien qu'à contre-cœur, nous serons amenés à prendre des sanctions, afin de pouvoir garantir la tranquillité pour tous et non de nombreuses incivilités.

Je compte sur votre coopération à tous,

Jérôme MARGOTTET
Maire

RECENSEMENT MILITAIRE

Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile à partir de leurs 16 ans.



Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent le 16^{ème} anniversaire. Si les délais sont dépassés, il est toujours possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique.

Vous devez vous présenter en mairie muni du livret de famille, de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Une attestation de recensement vous sera remise (il n'est pas délivré de duplicita ; en cas de perte, il faudra demander un justificatif de recensement au Centre du Service National dont vous dépendez.)

Le recensement permet de convoquer les jeunes pour que soit effectuée la **Journée Défense et Citoyenneté (JDC)**. **Le recensement permet aussi l'inscription d'office des jeunes sur les listes électorales à leurs 18 ans.**

Attention : en cas d'absence de recensement et de participation à la JDC, il vous sera impossible de pouvoir passer des concours ou examens d'État avant l'âge de 25 ans.

Merci de vous présenter en mairie, aux horaires de permanences, pour vous faire recenser.



PACE DE CIVIL SOLIDARITÉ

Les personnes qui veulent conclure un PACS doivent se présenter pour faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs en s'adressant :

- soit à l'officier d'état civil en mairie (lieu de leur résidence commune)
- soit à un notaire

Pièces à fournir par les demandeurs pour une demande de PACS

- Convention de Pacs (Convention personnalisée ou formulaire complété cerfa n°15726*02 disponible en mairie) ;
- Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (Pacs) et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune (formulaire cerfa n°15725*02) ;
- Acte de naissance (copie intégrale) de moins de 3 mois pour le partenaire français ou de moins de 6 mois pour le partenaire étranger né à l'étranger ;
- Pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport...)



PASS PERMIS CITOYEN

La Mairie est toujours disposée à accueillir des nouvelles candidatures pour effectuer les 70 heures de bénévolat pour la commune ou nos associations.

Attention : Ces heures de bénévolat à effectuer, sur l'inscription volontaire du jeune, sont à faire en fonction des projets de la mairie. Nos jeunes citoyens doivent s'adapter au calendrier communal (manifestations communales ou associatives en week-end la plupart du temps).

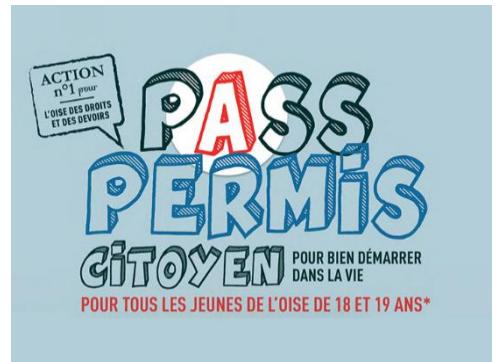
Un grand merci aux 11 jeunes qui ont déjà effectués leurs heures de bénévolat au profit de la commune, ils nous apportent une aide précieuse.

QU'EST-CE QUE LE PASS PERMIS CITOYEN ?

Une aide forfaitaire de 600 € octroyée par le Département aux jeunes qui souhaitent obtenir leur permis B, en contrepartie d'une **action citoyenne de 70 heures** au service d'une collectivité ou d'une association, afin de faciliter leur insertion professionnelle, mais aussi de renforcer l'esprit citoyen et de créer du lien social.

Voici un rappel des conditions pour pouvoir en bénéficier :

- **Être âgés de 18 à 19 ans révolus** à la date de dépôt de la candidature. Aucune possibilité de candidature à 20 ans
- Être domiciliés dans l'Oise (hors résidences scolaires et universitaires)
- **Être Inscrits ou non dans une auto-école, titulaires ou non du code et / ou du permis**
- Passant leur permis de conduire (Permis B) pour la 1^{ère} fois (de manière anticipée ou non)



COLLECTE DES SAPINS DE NOËL

La Communauté de Communes du Pays de Valois organise une collecte des Sapins du 12 au 16 janvier 2026, jour habituel de la collecte des déchets verts, soit le **VENDREDI 16 JANVIER 2026** pour notre village.

**Merci de sortir la veille au soir, votre sapin naturel exclusivement
(non floqué et non mis dans un sac à sapin ou autre).**

Attention, si votre sapin est très grand, il est conseillé de le scier pour pouvoir être collecté. Merci de le déposer au sol de manière bien visible pour les agents de la collecte.



CCPV : COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

La Communauté de Communes du Pays de Valois a mis en place des services d'informations dédiés au renseignement des usagers :

- ✓ Accueil téléphonique au **03 44 88 30 91**
- ✓ Accueil physique à l'hôtel communautaire « La Passerelle » situé au 62 rue de Soissons – 60 800 Crépy en Valois :
 - Du lundi au mardi de 8h30 à 12h15 / 13h30 à 17h30,
 - Du mercredi au jeudi de 8h30 à 12h00 / 13h30 à 17h30
 - Le vendredi de 8h30 à 12h00 / 13h30 à 16h30

Adresse mail : environnement@cc-paysdevalois.fr

Adresse courrier : 62 rue de Soissons 60 800 Crépy en Valois

Informations disponibles en ligne sur www.cc-paysdevalois.fr

Extrait du Règlement de Collecte des déchets ménagers et assimilés :

« Tout nouvel arrivant sur le territoire doit se faire connaître auprès de l'accueil de la collectivité (ou en mairie), afin de pouvoir bénéficier du service de collecte.

Le service reçoit et instruit toutes les demandes de renseignements, conseils pour la gestion des déchets, les changements de situation, les réclamations liées à la collecte ainsi que les signalements d'incidents et de besoin de maintenance sur les contenants (vol, bac endommagé, ...).

Les demandes peuvent être adressées par téléphone, courrier ou courriel

Si la situation de l'usager change (déménagement, naissance ou départ d'un enfant, changement de propriétaire ou d'occupant, modification de l'activité pour un professionnel...), il doit le signaler sans délai au service de gestion des déchets de la Collectivité, dont les moyens de contact sont précisés ci-dessus.

Dans le cas d'un départ du territoire, l'usager doit laisser le bac sur site.

En cas de perte ou de vol de son bac, ainsi qu'en cas de déménagement, l'usager doit prévenir dans les plus brefs délais la CCPV, afin de faire procéder au déréférencement du matériel.

Les bacs peuvent être sortis la veille à partir de 19 h 00 pour les collectes réalisées le matin et peuvent être présentés les matins avant 14h au plus tard pour les collectes exécutées l'après-midi.

Les bacs doivent être rentrés le jour même du passage de la benne pour les usagers collectés dans la journée. **Les bacs ne doivent en aucun cas rester sur la voie publique.**

Ce sont les usagers qui doivent sortir les bacs et les rentrer après la collecte. Hors période de collecte, les bacs sont stockés chez les usagers. Les usagers doivent faciliter l'accès aux bacs pour la benne de collecte robotisée :

- Positionnement des bacs sur le marquage au sol prévu à cet effet au bord de la chaussée,
- Positionnement de l'ouverture face à la route (poignée orientée côté habitation) avec le couvercle fermé,
- Vérification qu'il n'y a aucun obstacle autour (à moins de 50 cm) – retrait, autant que possible, de cet obstacle le cas échéant. »



RÉPERTOIRE ÉLECTORAL UNIQUE

Les inscriptions sur les listes électorales sont possibles toute l'année en mairie et, en vue d'un scrutin, jusqu'au 6^{ème} vendredi précédent ce scrutin.

Si vous souhaitez vérifier votre inscription et votre bureau de vote, vous pouvez vous rendre sur le site :

- service-public.fr
- Rubrique Papiers – Citoyenneté
- Citoyenneté
- Elections



Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française

Vous choisissez la rubrique qui vous intéresse et le service vous guide pas à pas.

QUELLE EST VOTRE SITUATION ?
En fonction de votre situation personnelle, les démarches à réaliser peuvent varier

FERMER ^

- Vérifier son inscription et son bureau de vote
- S'inscrire sur la liste électorale
- Se renseigner sur sa carte d'électeur
- Faire une procuration
- Vérifier la date des prochaines élections
- Savoir comment se déroule le vote

Attention : pour la vérification de l'inscription, il est impératif de remplir entièrement son état civil. Si vous n'indiquez pas tous vos prénoms, vous ne serez pas identifié.

Nous n'avons malheureusement pas réussi à vous identifier sur la liste électorale de Thury-en-Valois 60.

Avant de vous inscrire en ligne ou de faire une recherche sur une autre commune, nous vous invitons à vérifier que vous avez bien saisi la totalité des données d'état civil figurant sur votre acte de naissance.

Si vous souhaitez vous inscrire, merci de vous présenter en mairie aux heures de permanences, avec les pièces suivantes :

- Passeport ou carte nationale d'identité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Formulaire de demande d'inscription n°12669*01 (disponible en mairie)

Si vous êtes déjà inscrits, vous serez radié automatiquement des listes de votre ancien domicile, sans aucune démarche à effectuer de votre part.

Chaque français qui devient majeur est inscrit d'office sur les listes électorales, à condition d'avoir effectué les démarches de recensement citoyen au moment de ses 16 ans. Il convient de vous assurer auprès de la mairie que votre inscription a bien été faite, notamment en cas de changement de domicile.



ALIMENTATION EN EAU POTABLE – CCPV & SAUR

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la Communauté de Communes du Pays de Valois exerce la compétence "Alimentation en Eau Potable" (AEP). Une obligation réglementaire mais aussi nécessaire pour préserver et sécuriser la ressource en eau potable pour les Valoisiens.

Les objectifs

- Une sécurisation de l'alimentation en eau potable
- Harmonisation tarifaire sur le territoire à l'horizon 2041
- Amélioration du service



Voici quelques chiffres :

415 km de réseau d'eau potable

28 stations de pompage

19 500 branchements d'eau potable

48 réservoirs

2 255 000 m³ distribués aux abonnés

Pour toutes questions relatives à une baisse de pression, des travaux en cours, votre abonnement etc., la SAUR reste votre contact privilégié :

Contact :
03 60 56 40 01

Urgences :
03 60 56 40 09

PRÉVENTION HABITAT : LES GOUTTIÈRES

Avec le vent, avec le temps, des débris variés : feuilles, branches et autres saletés, peuvent s'accumuler dans vos gouttières et les boucher. L'eau ne peut plus s'écouler correctement. Cela peut provoquer de multiples désordres :

- Débordements et infiltrations d'eau sous toiture et sur façade
- Risque de dégâts structuraux liés à l'humidité et à la dégradation des matériaux (murs, toitures, sous-sols...)
- Développement de moisissures, l'eau stagnante peut favoriser la croissance de moisissures et de champignons.

Pour éviter ces problèmes, il est impératif d'entretenir et de nettoyer régulièrement les gouttières. Un nettoyage de gouttières saisonnier, notamment à l'automne après la chute des feuilles est recommandé :

- Inspecter la gouttière,
- La vider de toute obstruction,
- Nettoyer les tuyaux de descente,
- Vérifier l'absence de trous et la qualité des fixations et des embranchements,

Ce travail est à mener chaque année, par vous-même ou, en grande hauteur, par une entreprise spécialisée et qualifiée



DEMANDE DE MÉDAILLE DU TRAVAIL

Ci-dessous, une information reçue du Service instructeur des Médailles d'Honneur du travail pour effectuer votre démarche

Pour rappel, depuis **2020**, la demande de médaille du Travail se fait par voie dématérialisée ; il convient aux administrés d'effectuer une demande sur :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhtravail>

A votre saisie, vous devrez joindre uniquement :

1 - l'attestation employeur **écrite** au format PDF (non manuscrite) datée et signée de moins de 3 mois précisant la date d'embauche et le poste occupé.

2 - La copie recto-verso d'une pièce d'identité **lisible** en cours de validité sur une seule page (si l'adresse mentionnée sur la pièce d'identité n'est pas dans le département de l'Oise, joindre également un justificatif de domicile).

3 - Le relevé de carrière complet, **avec l'ensemble des pages**, au format PDF précisant le nombre de trimestres cotisés établi par la caisse de retraite ou sur le site : <https://www.lassuranceretraite.fr/portail-info/home.html> (ne pas modifier le fichier téléchargé sur le site lassuranceretraite.fr).

4 - Le justificatif de mise à la retraite (**pour les retraités**).

5 - L'adresse mail employeur du service qui réceptionne les diplômes (rubrique 11 / ICC Complément d'information).

6 - Copie des diplômes des précédentes médailles obtenues (rubrique 12 / PJS : Autres justificatifs).

Toutes les demandes avec des documents illisibles et pas correctement scannés seront irrecevables

La date limite de dépôt pour la promotion du **14 juillet 2026** est le **1^{er} mai 2026**.

Les grades : La médaille d'honneur du travail comporte quatre échelons :

- L'échelon argent pour 20 ans de services - 80 trimestres
- L'échelon vermeil pour 30 ans de services - 120 trimestres
- L'échelon or pour 35 ans de services - 140 trimestres
- L'échelon grand or pour 40 ans de services - 160 trimestres



Médaille d'honneur du travail employeur/salarié

Temps de remplissage estimé : 25 mn

Commencer la démarche

Se créer un compte avec FranceConnect

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion aux services en ligne.

S'identifier avec FranceConnect

Qu'est-ce que FranceConnect ? [?](#)

Ou

[Créer un compte demarches-simplifiees.fr](#) [J'ai déjà un compte](#)

Un mail d'acceptation vous sera adressé dès la validation de votre dossier pour la promotion « **14 juillet 2026** » ou connectez-vous à votre compte pour l'avancement du dossier.

Avant de faire une demande de médaille, assurez-vous de l'échelon demandé ainsi que des diplômes déjà obtenus.

Tous les dossiers adressés par voie postale ne seront pas instruits

DIVERSES INFORMATIONS COMMUNALES

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026 :

Les prochaines élections municipales auront lieu les dimanche 15 mars 2026 et 22 mars 2026 pour le deuxième tour.

Attention, exceptionnellement le bureau de vote se tiendra dans la salle de périscolaire, dans le prolongement de la mairie.

En effet, suite à l'incendie partiel de la salle des fêtes dans la nuit du 07 octobre 2025, causé par une voiture garée et touchant le mur de la salle, celle-ci est inutilisable pour le moment et les travaux devraient commencer début janvier 2026, pour une durée de 3 mois minimum a priori.



PATINOIRE :

Avec les communes de Cuvergnon et de La Villeneuve sous Thury, nous réservons la patinoire de Crépy en Valois la soirée du lundi 22 décembre 2025, de 20 H à 22 H, afin de permettre à nos jeunes ainsi qu'à leurs parents de pouvoir patiner gratuitement pendant 2 heures. N'oubliez pas que porter des gants est obligatoire et qu'un chocolat chaud est offert à chaque jeune inscrit par l'Association Fêtes et Loisirs de Cuvergnon (AFLC).

AGENT DES SERVICES TECHNIQUES :

N'ayant plus d'employé communal depuis le 1^{er} novembre, si le poste vous intéresse, n'hésitez pas à prendre contact avec la mairie ou de déposer votre CV dans la boîte à lettre de la mairie. Vous serez contacté rapidement pour un entretien.

MAISON A VENDRE :



En 2023, la commune a acheté une maison à rénover. Des subventions ont été demandées afin de pouvoir financer les travaux des logements projetés, malheureusement nos demandes ont été rejetées. Ces travaux représentant un coût trop important pour le budget de la commune, le conseil municipal a décidé de mettre en vente la maison.

Si vous êtes intéressés par cette acquisition, merci de prendre contact en mairie

TERRAIN DE FOOT :

Le club de football de Mareuil sur Ourcq a décidé de ne plus utiliser notre terrain. Celui-ci n'étant plus occupé, l'entretien sera fait par la commune.



BORNE A VERRE :

La Communauté de Commune du Pays de Valois a répondu favorablement à notre demande en nous octroyant un deuxième point de collecte pour une borne à verre. Cette nouvelle borne est située sur le parking du terrain de football, allée Bernard Margottet, à côté du terrain de pétanque également.



ÉLECTRICITÉ :

Cette année, nous avons pu encore réduire notre consommation d'électricité qui a diminué de 10 240 KWH.

Voici quelques informations qui proviennent de SICAE OISE :

- Consommation du 01/08/23 au 01/08/24 : 59 494 KWH
- Consommation du 01/08/24 au 01/08/25 : 49 254 KWH

Pour rappel, notre consommation en 2020 était 85 335 KWH.

Ces économies sont réalisées grâce aux divers travaux électriques engagés par la commune depuis plusieurs années, notamment le passage en LED pour l'éclairage des bâtiments publics :

- Remplacements 81 points lumineux pour l'éclairage public par la SICAE
- Mise aux normes électrique de la Salle des Fêtes et installation d'éclairage LED
- Rénovation de l'éclairage Public avec la participation du SEZEO
- Rénovation des éclairages à l'école, la mairie et l'atelier technique (LED)
- Travaux à la station d'épuration
- Extinction de l'éclairage public à partir de 22 H 30 (Nous précisons que nous ne sommes pas la seule communale à éteindre dans le canton, malgré ce qui est dit à tort sur les réseaux)

PRINCIPALES DÉPENSES BUDGET 2025 :

- Élagage des arbres Avenue du château et place du village :	3 936 €
- Plantation de la Peupleraie :	6 927 €
- Travaux Entretien Voirie :	6 222 €
- Installation Alarme Incendie Mairie – École :	1 460 €
- Réparation Fissures Cuisine Salle des Fêtes }	
- Démontage cheminée bâtiment communal :	7 320 €
- Acquisition Tracteur Tondeuse Rider :	7 578 €
- Solde Diagnostic Architecte Église :	3 600 €
- Acompte Cantine Scolaire 2025 (solde à payer en 2026) :	22 990 €
- Acompte Périscolaire 2025 (solde à payer en 2026) :	13 095 €
- Remplacement de la Lame déversante Station Épuration :	3 488 €
- Remplacement Clôture Station Épuration :	5 790 €
- Remplacement de la Turbine d'Aération Station Épuration :	12 104 €

PRÉVISION PROGRAMME TRAVAUX 2026 :

Nous n'avons pas lancé de nouveaux programmes de travaux pour 2026, nous laissons le soin au prochain conseil municipal d'en décider.



Jérôme MARGOTTET
Maire

NOUVELLES À PARTAGER

ÉGLISE :

Une relance a été faite auprès de notre Cabinet d'Architecte pour la clôture du diagnostic afin de bénéficier du solde de la subvention accordée par le Conseil Départemental de l'Oise.

Les dossiers déposés auprès de la Fondation BERN et la Fondation du Patrimoine sont toujours en cours, en attente de devis complémentaires de la part du cabinet d'Architecte. En plus de ces dossiers, nous pouvons éventuellement bénéficier d'autres aides (Sauvegarde de l'Art Français, Conseil Régional des Hauts de France, Fondations des grandes entreprises, etc.)

Des nouvelles de notre Tableau

Je suis heureuse de partager avec vous ce que nous a fait parvenir la personne en charge de sa restauration :

La conversion de Saint Hubert en présence de Saint Lambert de Maastricht

« L'originalité de l'iconographie, l'ancienneté et la qualité de la toile m'ont conduite à présenter l'œuvre au conservateur des monuments historiques. M. Grusse-Dagneaux et moi sommes arrivés à la conclusion que le tableau mériterait d'être soumis à la commission régionale du patrimoine et de l'architecture pour demander son inscription au titre des monuments historiques. Si vous n'y voyez pas d'objection, je me propose donc de présenter le dossier lors de la prochaine commission.

En cas d'avis favorable des membres de la commission et du Préfet de Région, le tableau bénéficiera de l'inscription, qui est le premier niveau de protection au titre des monuments historiques. Cette « distinction » n'entraîne aucun frais pour la commune. Le tableau sera référencé sur la base de données du Ministère de la culture. Bien que cela ne soit pas d'actualité, la commune pourrait prétendre à des subventions publiques si des travaux devaient être réalisés à nouveau sur l'objet ».

Iconographie

Saint Hubert est habituellement représenté comme un jeune chasseur entouré de ses chiens et de son cheval, à genoux devant un cerf qui porte un crucifix dans ses bois. Cependant, il est assez rare de trouver une représentation rassemblant Saint Lambert et Saint Hubert réunis, ce qui fait de ce tableau une œuvre particulièrement intéressante.

La présence dans l'église de Thury en Valois d'un tableau à Saint Hubert n'est pas étonnante car les nombreuses forêts de l'Oise et la grande tradition de chasse et de vénérerie en Valois expliquent la dévotion particulière à ce saint dans la région. On citera, par exemple, un très beau cycle de trois tableaux représentant la Conversion, le Baptême et la Charité de Saint Hubert, peint par Louis de Boulogne (1654 – 1733) et conservé dans l'église Notre Dame de l'Assomption de Chantilly.

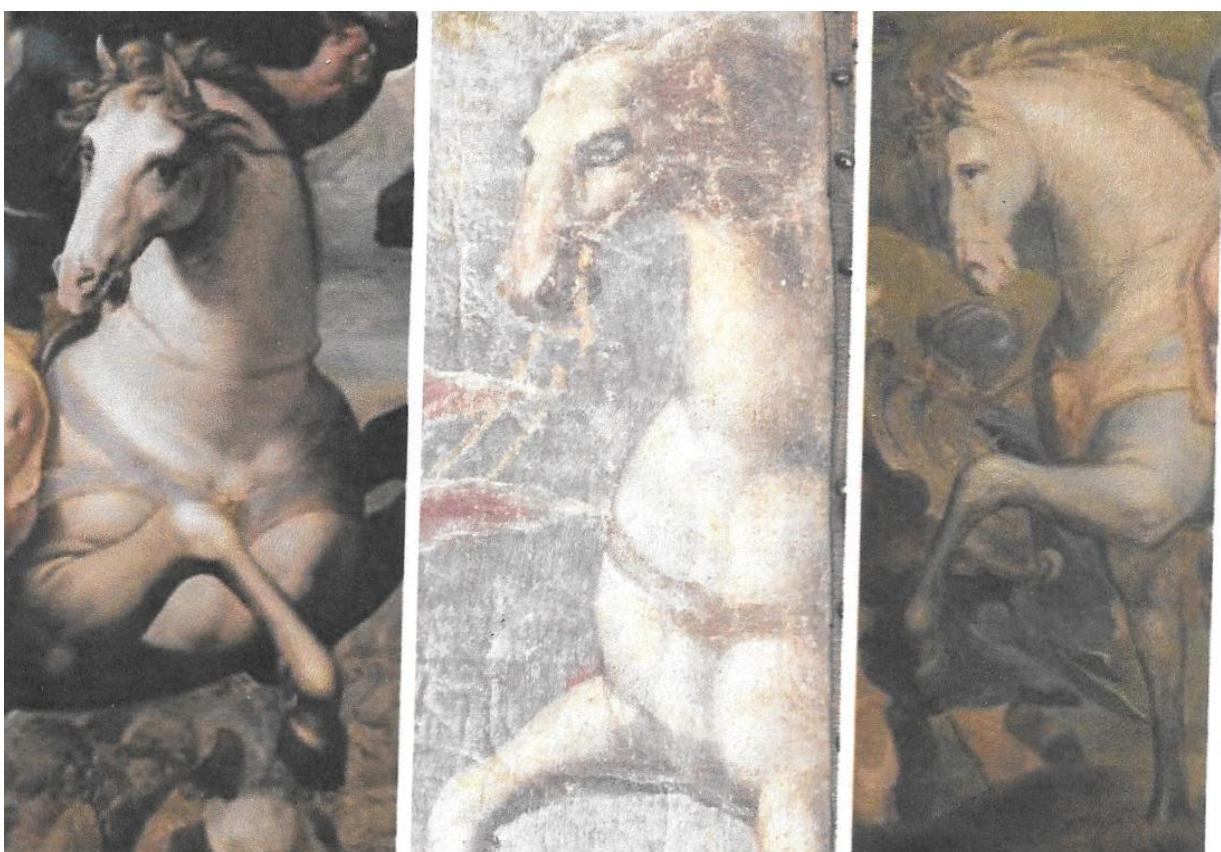
Style

On relève les éléments caractéristiques du renouveau artistique du règne d'Henri IV (1589-1610), appelé Seconde École de Fontainebleau. La composition peut être rapprochée du tableau Tancrède et Clorinde à la fontaine d'Ambroise Dubois, conservé au Château de Fontainebleau.

La représentation de Saint Hubert peut être rapprochée de celle de Tancrède dans le tableau « Le baptême de Clorinde » par Ambroise Dubois (à gauche) et de celle d'Auguste dans le tableau « La Sibylle de Tibur » par Antoine Caron, conservé au musée du Louvre (à droite, détail en miroir par rapport à l'original)



Enfin, la représentation du cheval de St Hubert peut être rapprochée des chevaux peints par Ambroise Dubois, notamment dans « Le combat de Tancrède » (à gauche), « Tancrède devant Jérusalem » (à droite, détail en miroir par rapport à l'original)



LE REMÉANDRAGE DE LA GRIVETTE :



Les travaux qui se sont très bien et vite déroulés et des ateliers de plantation ont été organisés pour les écoles du secteur les 03 et 06 octobre 2025.

La matinée du vendredi 03 octobre, ce sont les élèves de notre école communale qui ont participé à cet atelier, accompagnés d'une classe du regroupement scolaire « La Croisée des Chemins », avec 50 élèves au total, soit :

- ✓ Les élèves de Thury en Valois : **2 classes – 30 élèves + 3 accompagnateurs, de la maternelle au CM2**

✓ Les élèves du Regroupement Scolaire : **1 classe – 20 élèves** + 2 accompagnateurs, du niveau CE1

L'après-midi, l'atelier a accueilli les élèves de Betz et Boullarre : **2 classes – 46 élèves** + 3 accompagnateurs, des niveaux CM1 et CM2



La journée du lundi 6 octobre, ont participé les élèves de Mareuil sur Ourcq – **2 classes – 45 élèves** + 4 accompagnateurs, des niveaux CE1/CE2 et CM1/CM2.

Plusieurs ateliers ont été proposés aux élèves : plantations, recherche de plantes, de feuilles d'arbres pour continuer un herbier. Et un diplôme a été remis à chaque élève, à l'issue de cette animation.



Je tiens à adresser un très grand merci aux professeurs des écoles et accompagnateurs pour leur participation, j'étais sur place les deux jours et c'était un plaisir de voir tous ces élèves heureux de participer à ces ateliers.



Un grand merci également aux animateurs et à la CCPV pour avoir organisé ces ateliers

GEMAPI – Visite/Atelier de plantation

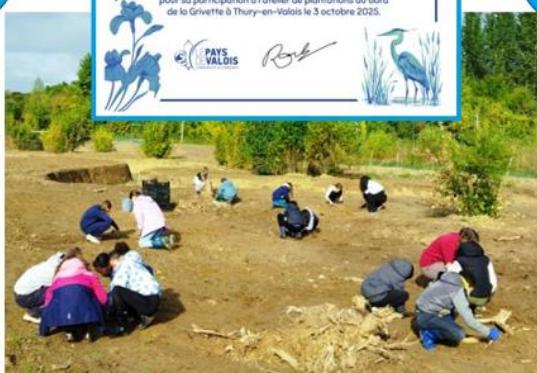
GRIVETTE



140 élèves



7 classes



Voici quelques images du reméandrage pour bien comprendre de quoi il s'agit pour ceux qui n'ont pas eu l'occasion de descendre à l'étang communal :

GEMAPI - Travaux de reméandrage

GRIVETTE



Avant



Pendant



Après

LE PAYS DE VALOIS
COMMUNAUTE DE COMMUNES



Avant de commencer ces travaux de reméandrage, voici le résultat de la pêche faite par la fédération de pêche de l'Oise, qui a réalisé la sauvegarde sur les 500 mètres linéaire du cours d'eau le 2 septembre 2025 :

Hormis les 150 écrevisses de Californie, qui sont une espèce exotique envahissante (EEE) dans le code de l'Environnement et qui ont été détruites, de nombreux poissons ont été retrouvés comme le Chabot en grande quantité (450), la Vandoise (60), la Loche Franche (150), le Gardon (100) et le Chevesne (100 - dont 2 de plus d'un kilo) et quelques perches communes. Tous ces poissons ont été remis dans le cours d'eau en aval.

Lors de cette pêche de sauvegarde, 9 espèces ont été observées. Parmi ces espèces, certaines bénéficient d'un statut de protection :

- Le Brochet (espèce protégée par l'arrêté du 08/12/1988)
- La Vandoise (espèce protégée par l'arrêté du 08/12/1998)
- Le Chabot : Annexe II de la Directive habitats, faune, Flore

La réunion de fin de chantier s'est tenue sur site le 14 novembre dernier avec visite du chantier et décision de l'emplacement du panneau explicatif. A notre grande déception, la plupart des plantations faites par les élèves se sont « envolées ».

GEMAPI - Travaux de reméandrage

GRIVETTE



Le reméandrage est une technique de restauration écologique des cours d'eau qui vise à rétablir leur tracé sinueux naturel. Cette méthode consiste principalement à allonger le tracé du cours d'eau et à réduire sa pente, afin de retrouver une morphologie plus sinuose et fonctionnelle.

Objectifs :

- **Diversifier les écoulements** du lit mineur : profondeurs, vitesses, substrat ;
- **Ralentir les vitesses d'écoulement en crue** ;
- Réactiver la dynamique du cours d'eau par l'activation de zones préférentielles **d'érosions et de dépôts** ;
- Améliorer la régulation du régime des eaux à l'étiage par les **zones humides** associées ;
- **Favoriser les débordements** et la **recharge de la nappe** d'accompagnement ;
- Améliorer la composition des peuplements piscicole en lien avec la diversification des habitats du cours d'eau ;
- **Améliorer les capacités auto-épuratoires**
- **À moyen terme améliorer l'état écologique au niveau du secteur restauré**,

■ ■ ■ COMMISSION EAU



RAMONAGE :

La prochaine campagne de ramonage se fera avec un nouvel artisan du secteur qui sera à un tarif moindre que le ramoneur actuel. N'hésitez pas à vous faire connaître en mairie pour le regroupement des visites, avant mai 2026 si possible (interventions prévues en août / septembre 2026).

SALLE DES FÊTES :

Le mardi 7 octobre, à 23 H 30, nous sommes alertés par des riverains, notre salle des fêtes est en feu ! Merci à eux. Les pompiers avaient déjà été appelés et sont intervenus rapidement, la gendarmerie a été très réactive également. Nous sommes restés sur les lieux jusqu'à 2 H du matin ; la nuit a été courte car à

8 H, nous étions de nouveau sur place pour une journée très chargée avec la Section de Recherches de la gendarmerie de Beauvais, le dépôt de plainte en gendarmerie, la déclaration de sinistre auprès de notre assurance, et contacter les entreprises pour obtenir des devis très rapidement et surtout, trouver une solution pour accueillir les élèves inscrits à la cantine dès le lendemain midi !

Nos deux priorités étaient de sécuriser les lieux et d'assurer la continuité de service pour les élèves de la cantine car leurs parents ne pouvaient certainement pas prendre leur disposition pour les garder aussi rapidement et pour une durée indéterminée.

Heureusement, nous avons réussi à organiser un service et nous tenons à remercier tous les parents qui ont aidé en préparant des repas pour leurs enfants pendant 6 jours.

De notre côté, toute la logistique a dû être organisée pour accueillir les élèves dans les meilleures conditions possibles :

- Aménager la salle du périscolaire en y ajoutant les tables et chaises de la cantine,
- Récupérer des fours micro-ondes pour chauffer les plats
- Apporter un frigo de la salle des fêtes pour la conservation des repas préparés
- Obtenir l'autorisation des services compétents pour maintenir cette cantine de substitution

Durant les vacances scolaires, nous avons cherché et trouvé une solution pour toujours assurer le service cantine sans que les parents soient obligés de préparer le repas de leurs enfants : contact a été pris avec le Centre Social de Betz et leur fournisseur afin proposer des portions individuelles pour les repas (entrée, plat, produit laitier et dessert).

Avec satisfaction, cette solution a pu être mise en place dès la reprise de l'école, **moyennant un surcoût pour la commune exclusivement**, aucun report à la charge des parents.

Pendant 2 semaines, nous avons dû gérer le nettoyage, le démontage, la désinfection du bâtiment, du mobilier, de l'électroménager, y compris la cantine provisoire installée au périscolaire. Nous tenons à remercier Amélie et Adeline qui assurent au quotidien pour gérer tous ces aléas et veiller au bien-être des élèves de la cantine.

A ce jour, le montant de la seule remise en état se chiffre à plus de 60 000 €, sans compter l'intervention de la société de nettoyage / désinfection, de certains appareils électroménagers à remplacer, le goudron au niveau de la voiture incendiée.

Nous espérons que les assurances couvriront bien toutes les dépenses et ceci, dans les meilleurs délais.

Nous avons dû annuler des locations de la salle des fêtes, les cours sportifs 3 fois / semaine : **nous tenons à remercier très chaleureusement le Maire de Cuvergnon et son conseil municipal**, qui ont permis d'assurer des locations privées lorsque leur salle des fêtes n'était pas louée et d'assurer l'accueil des cours de l'association Body Forme les mardis et jeudis soirs, jusqu'à la récupération de notre salle des fêtes.

Le parking de la salle des fêtes, qui, nous le rappelons, n'est pas un parking public a été condamné dans un 1^{er} temps et ce jusqu'à la fin de la rénovation afin de permettre aux entreprises de stationner leurs véhicules lors de leurs interventions et de ne pas avoir à chercher les propriétaires des véhicules en stationnement qui pourraient gêner.

Cette mesure pourrait être appliquée plus longtemps car il ne faut pas oublier que sans cette voiture collée au mur de notre salle des fêtes, nous aurions peut-être subi moins ou peu de dégâts.

Si cet incendie de voiture est un acte de malveillance, nous ne comprenons pas cette bêtise humaine, comme la publicité et les épanchements sur les réseaux sociaux.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à tous. Belle et Joyeuse Année 2026,



BILAN ANNUEL DES TRAVAUX COMMUNAUX

STATION D'ÉPURATION :

Les travaux de la station d'épuration se sont déroulés globalement comme prévu. Notre équipe de travaux a retiré le grillage, les poteaux en béton et le lierre de l'ancienne clôture. Cette tâche n'a pas été facile mais elle était nécessaire avant l'abattage des très grands sapins par la société Idelot, pour laquelle il a fallu insister et négocier pour obtenir le respect des délais convenus : ce qui devait être réalisé en une seule fois s'est finalement fait en deux temps.



Heureusement, la société Cagniard, chargée de la pose des nouveaux poteaux et du grillage, s'est montrée conciliante et a su s'adapter à ce contrepoids.

Nous avons choisi des poteaux en acacias car ils offrent une résistance équivalente à celle du béton, tout en représentant un coût plus avantageux pour la commune.

Suite au remplacement de la turbine, dans le bassin d'aération par la Saur, les résultats d'analyse indiquent désormais des taux de

nitrates et d'ammonium à zéro, ce qui est une très bonne nouvelle. Le rejet présente une très bonne qualité !

De plus, le temps de fonctionnement quotidien de la turbine est passé de 22 heures à seulement 4 heures par jour, ce qui devrait entraîner une réduction significative de la consommation électrique, et par conséquent de la facture auprès de la Sicae.

A deux reprises, des incidents volontaires (ou non mais avec de fortes coïncidences) se sont produits à la station. Heureusement, une surveillance attentive et régulière de l'installation a permis d'éviter toute conséquence grave.

Il est important de rappeler que la station d'épuration joue un rôle essentiel dans le fonctionnement de notre réseau d'assainissement : Elle traite les eaux issues de vos douches, de vos toilettes et de tous vos usages domestiques. Si la station venait à

s'arrêter, c'est l'ensemble du système d'assainissement communal qui serait impacté.



Nous rappelons également que la station d'épuration est un site privé et technique. Toute entrée non autorisée y est strictement interdite.



BORNES INCENDIES :

Nos bornes incendies ne sont peut-être pas les plus rutilantes au niveau de leur peinture mais il convient de rappeler que la commune n'a aucune obligation de les repeindre, conformément à l'article du SDIS 60 car cet élément esthétique ne fait pas partie des mesures propres à déceler un risque :

« *La prévision concerne l'ensemble des mesures propres à déceler un accident dès son origine et à permettre la mise en place des moyens et méthodes destinés à y faire face. Il s'agit d'appréhender au mieux l'ensemble des formes de risques ainsi que leurs conséquences envisageables.*

Le service prévision est donc chargé de préparer et planifier la mise en œuvre des moyens et techniques nécessaires à la maîtrise des sinistres en cas de survenance.

Le service prévision a notamment en charge :

- *L'étude de la défense extérieure contre l'incendie (DECI) dans les communes ;*
- *Le recensement et le contrôle des ressources hydrauliques ;*
- *La réalisation et la mise à jour de plans et données cartographiques (SIG, plans de communes...) ;*
- *La participation à la réalisation et à la mise à jour, avec les autres services publics ou privés concernés, des plans d'urgence et des plans de secours*
- *L'étude et le recensement des risques sur le département ;*
- *La réalisation de plans d'établissements répertoriés. »*

De plus, ces bornes nécessitent l'utilisation de peintures spécifiques.

En 2022, un schéma communal a été réalisé, recensant l'ensemble des points d'eau et des bornes incendies de la commune. Ce document a été transmis au SDIS 60 et validé, ce qui constitue, selon nous, l'élément le plus important pour assurer la sécurité et l'efficacité des interventions.

L'ÉQUIPE BRICOLAGE :

Un grand merci à l'équipe bricolage et nos bénévoles.

Nous formons une équipe soudée, toujours ravie de se retrouver pour travailler, échanger ou simplement passer un moment ensemble. Nous sommes fiers de ce que nous réalisons et heureux de partager tous ces instants.

L'équipe a repris son activité en s'occupant de nettoyer le grillage et le sol du terrain de tennis. Les trous du grillage ont été réparés et le filet a été retenu. Il sera changé au printemps ainsi que le marquage au sol du court et son démoussage. La table de ping pong sera également repeinte



LE REGROUPEMENT DE FIOUL :

Un petit rappel, il y a 4 livraisons par an, une en septembre, la 2^{ème} fin novembre / début décembre, la 3^{ème} fin février / début mars et la dernière, fin mai / début juin.

Je reste à votre disposition pour tous renseignements et commande. Pour vous inscrire, il suffit de contacter la mairie au 03.44.87.23.14 ou bien par mail à : mairie.thury@gmail.com

Bonnes fêtes de fin d'année à tous,

Jocelyne GOULAS - Adjointe au Maire

VOTRE C.C.A.S.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION

SOCIALE



Cette année encore, votre CCAS a distribué des bons de Pâques pour les plus de 65 ans, le CCAS remercie les bénéficiaires qui n'ont pas souhaité en profiter et qui sont venus en mairie pour nous faire part de leur volonté de conserver ces fonds pour aider éventuellement d'autres personnes au cours de l'année.

Rappel : le CCAS n'est plus une obligation dans notre commune, le Conseil Municipal a le droit de le dissoudre à tout moment. Le CCAS est là pour aider ponctuellement et dans la mesure de ses moyens, les personnes ou les familles en difficulté. C'est principalement la commune qui finance les actions du CCAS.

Si des demandes sont faites pour aider à se chauffer en prenant en charge une facture par exemple, un échéancier de remboursement est mis en place dans les meilleures conditions et sans intérêt pour le demandeur.

Concernant les bons de Pâques, nous rappelons que s'ils ne sont pas récupérés en mairie dans les délais, les bénéficiaires n'ont pas à se présenter pour effectuer leurs achats, sous prétexte qu'ils sont sur la liste et y ont droit. Nous serons très vigilants en 2026 : si de tels faits se reproduisent, une plainte sera déposée en gendarmerie car même si la somme peut paraître dérisoire pour certains, agir de la sorte se fait aux détriments d'autres personnes et de ceux qui respectent les consignes.

Pour rappel, les centres communaux d'action sociale (CCAS) sont des établissements publics dont le rôle principal est d'orienter, recevoir et conseiller le public sur les démarches à effectuer dans le domaine social. Tous les administrés d'une commune peuvent accéder au CCAS. Ceux qui sont concernés par ses actions sont les populations fragiles : les jeunes et leur famille, les personnes socialement vulnérables, âgées ou en situation de handicap domiciliés dans la commune.

Comme habituellement, voici une adresses utile pour vous aider, si vous ne souhaitez pas demander de l'aide en mairie :



Service Assistantes Administratives d'Accueil
Service de l'Action Sociale Territoriale et de l'Insertion
Conseil départemental de l'Oise
M.D.S. de Crépy-en-Valois
14, Avenue Sadi Carnot
60800 CREPY-EN-VALOIS

📞 03 44 10 44 30 (Standard)



Thérèse LE GOUËDEC
Adjointe au Maire

L'AMICALES DES PÊCHEURS



LES PÊCHEURS DU SAINT MARTIN

L'Amicale a organisé cette année 3 concours de pêche :

- ⊕ **Le 17 mai** pour les adhérents, qui a été accompagné d'un verre de l'amitié et d'un barbecue offert par la famille de notre président, Roger MARTIN, décédé subitement en mai 2024.
Un jardin du souvenir avec une plaque a été installé ce jour-là pour se souvenir
- ⊕ **Le 21 juin**, le 2^{ème} challenge Roger MARTIN fut organisé pour les enfants du village et des environs âgés de 2 à 12 ans.
Tous sont repartis avec des cadeaux et enchantés de leur matinée
- ⊕ **Le 04 octobre**, un concours ouvert à tous avec Saucisse / Merguez avec frites proposé au menu cette année. Malgré le vent et la pluie le matin, tous les pêcheurs ont persévérez et ont profité de leur journée. Encore merci à tous.



Enfin, le 14 juillet avec le Conseil Municipal, nous avons accompagné les enfants pour un petit concours de pêche à la mare du village. Tous repartent à chaque fois contents avec un petit cadeau et une collation offerte.

Merci pour toutes ces journées passées auprès de vous

Tous les membres du bureau vous souhaitent une bonne fin d'année, de bonnes fêtes et à l'année prochaine !



Le bureau de l'association,

Nous vous informons que le renouvellement des cartes de pêche se fera prochainement et qu'un rempoissonnement est prévu l'an prochain. Encore merci et à bientôt à la pêche

ETAT CIVIL

NOS PEINES

M. Michel LEGROS le 07 octobre 2025 à Villiers Saint Denis (Aisne)
Mme Denise MEURANT le 07 décembre 2025 à Crépy en Valois (Oise)
Nous adressons nos plus sincères condoléances à leurs familles et amis



NOS JOIES

PACS

M. Benoit VANDAMME & Mme Eba BLEOUE le 29 août 2025

La municipalité adresse à nouveau ses meilleurs vœux de bonheur aux jeunes pacsés



NAISSANCE



Elena DA COSTA le 22 octobre 2025 à Senlis (Oise)



Diane GASPAR le 04 décembre 2025 à Meaux (Seine et Marne)

Tommy RICORDEL le 20 novembre 2025 à Senlis (Oise)

Nous souhaitons la bienvenue à ces nouveaux concitoyens
et
adressons nos plus chaleureuses félicitations à leurs parents.

INFOS PRATIQUES

Mairie : 03.44.87.23.14

École : 03.44.87.45.63

SCM Centre Dentaire de Betz

03.44.87.33.06



Vos contacts pour l'eau et l'assainissement collectif :



PAR TÉLÉPHONE
au coût d'un appel local

POUR VOTRE DOSSIER :
03 60 56 40 01

EN CAS D'URGENCE :
03 60 56 40 09

EN POINT D'ACCUEIL

11 rue St Eloi CREPY EN VALOIS

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00



Point d'Accueil de La Croix-St-Ouen

104, rue Nationale
60610 LA CROIX-ST-OUEN

Horaires :
Du lundi au vendredi de 8h15 à
12h30 et de 13h30 à 17h00

Tel : 03 44 926 926

ESPACE VALOIS MULTIEN

NOS COORDONNEES

1 rue de la Fraternité - 60620 BETZ
tél : **03.44.87.44.59**
email : accueil@csevm.fr

franceservices@csevm.fr



Nous vous aidons grâce
à nos valeurs sociales fortes

MIEL de THURY en VALOIS

Julie et Laurent COSSIN

Apiculteur Siret 914.288.675
29 Grande Rue
60890 THURY en VALOIS
 TEL : 06.03.29.16.56



Électricité générale
Automatisme
Domotique
Pose d'alarme

thierelec@outlook.fr
06 82 08 58 39
 12 rue de l'Église
60890 THURY-EN-VALOIS

Peau Neuve

06.37.67.04.74
 Facebook: peau neuve - Linda

Marie-Cécile HEURLIER

PEDICURE - PODOLOGUE

Diplômée d'Etat
 Soins et semelles orthopédiques

Sur rendez-vous

8 bis Grande Rue
 60890 THURY-EN-VALOIS
 03 44 87 23 09

COEUR DE POIL

TOILETTAGE À DOMICILE

CHEZ VOUS OU CHEZ MOI
 PROMENADE, ÉDUCATION CANINE
 VENTE D'ACCESSOIRES

FRANCINE BROUTIN
 2, RUELLE DE LA FERME
 60890 THURY EN VALOIS

06.59.82.44.66
 COEURDEPOIL@HOTMAIL.FR